

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 mars 2026

et qu'elle a été faite le

6 mars 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_03_013

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 12 mars 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAINE **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans** : M. Hubert BACOT **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : Mme Lucette NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Lucette NAEGALLEN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H14 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- ***Diagnostic amiante avant travaux et analyses pour le bâtiment futur siège de la CCJN à Orchamps – Avenant 2 (décision n° 028-2026)***

Titulaire : BTP DIAGNOSTICS – 1 PLACE CHARLES DE GAULLE – 78180 MONTIGNY LES BRETONNEUX

Date de notification : 26 janvier 2026

Montant de l'avenant : aucune incidence financière. Modification de la liste des bâtiments.

- ***Contrat d'étude et de conseil en assurances (décision n° 036-2026)***

Titulaire : PROTECTAS – 1 RUE DU CHÂTEAU – 35390 GRAND FOUGERAY

Date de notification : 3 février 2026

Montant : 3 250,00 € HT

- ***Extension mémoire serveur (décision n° 037-2026)***

Titulaire : FACTORIA – 979 ROUTE DE BEAUREGARD – 39570 COURBOUZON

Date de notification : 20 janvier 2026

Montant : 918,00 € HT

- ***Acquisition et livraison de trousse et armoires pharmaceutiques pour les véhicules et bâtiments de la CCJN (décision n° 038-2026)***

Titulaire : TAMO – 1783 AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE – 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Date de notification : 5 février 2026

Montant : 2 685,25 € HT

- ***Maintenance du portail du pôle éducatif à Dammartin Marpain (décision n° 039-2026)***

Titulaire : SCHINDLER – AGENCE DE BESANÇON – 12 RUE DES NOZIERES – 25770 SERRE LES SAPINS

Date de notification : 23 février 2026

Montant : 180,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- ***Réalisation des zonages d'assainissement de la CCJN (décision n° 040-2026)***

Titulaire : VERDI INGENIERIE EST – 13 avenue Aristide Briand – 39100 DOLE

Date de notification : 3 mars 2026

Montant : 126 372,50 € HT

2. En matière de ressources humaines

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 029-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 030-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Nadia DEGRET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à GENDREY ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Clairs Soleil à Besançon (décision n° 031-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Jade MENETRIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Jean Jaures à Saint Vit (décision n° 032-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Pauline BRESSOLLES en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 033-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Léa SADEK GAUTHERON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à DAMMARTIN ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUGUE, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 034-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Margaux VIOLET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec CEMEA (décision n° 035-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Frédérique SAINTE-MARIE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à ORCHAMPS ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

3. En matière de finances publiques

▪ **Avenant au contrat de prêt n°55014945082 (décision n° 041-2026)**

1/ De transférer le contrat de prêt n°55014945082 de la banque du CREDIT AGRICOLE MUTUEL FRANCHE-COMTE (11 avenue Elisée Cusenier – 25000 BESANCON), contracté par le SIVOS JEAN MOULIN, à la Communauté de Communes Jura Nord.

2/ De signer cet avenant.

▪ **Avenant au contrat de prêt n°55021145804 (décision n° 042-2026)**

1/ De transférer le contrat de prêt n°55021145804 de la banque du CREDIT AGRICOLE MUTUEL FRANCHE-COMTE (11 avenue Elisée Cusenier – 25000 BESANCON), contracté par le SIVOS DES FORGES, à la Communauté de Communes Jura Nord.

2/ De signer cet avenant.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

